



## PIERRE BARROS SÉNATEUR DU VAL D'OISE

1 AN  
D'ACTION

2025

à vos côtés au Sénat et en Val d'Oise



# Mes fonctions

## Commissions, délégations et offices

- Membre de la commission des finances
- Membre de la Délégation sénatoriale à la prospective
- Membre du comité de déontologie parlementaire
- Président de la commission d'enquête sur les missions des agences, opérateurs et organismes consultatifs de l'état du 6 février 2025 au 1<sup>er</sup> juillet 2025
- Vice-Président de la Commission spéciale de la Simplification de la Vie économique

## Groupes parlementaires d'amitié

- Membre du groupe France Palestine
- Membre du groupe France-Asie Centrale - Président délégué pour le Kazakhstan

## Groupes d'études

- Membre du groupe d'études Aviation civile
- Membre du groupe d'études Énergie

## Commissions Départementales

- Membre de la Commission départementale des finances publiques valeurs locatives
- Membre du Conseil territorial de santé
- Membre des conseils de surveillance des hôpitaux Novo et Argenteuil

- Membre du groupe d'études Forêt et filière bois
- Membre du groupe d'études Mer et littoral
- Membre du groupe d'études Numérique

## Mandats locaux

- Conseiller municipal de Fosses
- Conseiller communautaire de la Communauté d'agglomération Roissy Pays de France

## Quelques chiffres

### ACTIVITÉ

**816** amendement  
**67** questions  
**86** prises de parole  
**28** lois  
**3** documents

### Rapports d'information

Évolution du financement de la lutte contre les violences faites aux femmes ; **Rapport d'information numéro 814, 2 juillet 2025.**

Agencification : une méthodologie repensée pour une action publique renforcée - Comptes rendus, **Rapport numéro 807 Tome II, 01 juillet 2025.**

Agencification : une méthodologie repensée pour une action publique renforcée - Rapport et annexes, **Rapport numéro 807 Tome I (président), 01 juillet 2025.**

### Rapports législatifs

Solidarité, insertion et égalité des chances ( Projet de loi relative aux résultats de la gestion et portant approbation des comptes de l'année 2024), **Rapport numéro 743 Tome II Annexe 30, 18 juin 2025.**

### Propositions de loi ou de résolution pour lesquelles je suis co-signataire

- Proposition de loi visant à instaurer diverses mesures d'urgence sociale et fiscale, 29 janvier 2025
- Proposition de loi visant à renforcer la protection des consommateurs et consommatrices d'énergie, 18 septembre 2025
- Proposition de loi portant création d'un pôle public d'éradication des déchets contenant de l'amiante, 12 septembre 2025
- Proposition de loi pour un taux réduit de TVA sur l'énergie, 23 juin 2025
- Proposition de loi tendant à sanctionner la vente d'objets liés au nazisme, 14 mai 2025
- Proposition de loi visant à la nationalisation des actifs stratégiques d'ArcelorMittal situés sur le territoire national, 14 mai 2025
- Proposition de loi tendant à l'interdiction du courtage de données numériques des personnes morales et physiques présentes sur le territoire français, 14 mai 2025
- Proposition de loi visant à reconnaître la fibromyalgie comme affection de longue durée, 7 mai 2025
- Proposition de loi visant à l'élévation posthume d'Alfred Dreyfus au grade de général de brigade, 29 avril 2025
- Proposition de loi visant à encadrer les prix du foncier en Île-de-France et dans les métropoles, 23 avril 2025
- Proposition de résolution en application de l'article 34-1 de la Constitution, visant à la reconnaissance du droit à l'alimentation et à l'adoption d'une loi-cadre pour le droit à l'alimentation, 14 février 2025
- Proposition de loi visant à mettre fin à la vacance des logements en zone tendue, 4 février 2025



# Édito

Mesdames, messieurs, chères et chers collègues,

Ce bilan de deuxième année de mandat au Sénat vise à vous faire le rendu-compte de mes actions en tant que Sénateur de la République. Depuis mon élection en septembre 2023, c'est un honneur de vous représenter dans cette chambre haute du parlement français. L'envie d'y porter nos enjeux de territoire en Val d'Oise, nos combats ou encore nos réussites ne m'a pas quitté.

L'année 2025 fut une année éprouvante et exigeante pour nos villes, nos villages... pour la France et les Français. Cette sensation, à nouveau, d'être dans une impasse gouvernementale n'a pas accompagné nos territoires comme nous l'aurions souhaité.

En ces temps bousculés, être élu local relève donc d'un vrai défi et c'est avec responsabilité que j'ai souhaité être à vos côtés. Les enjeux, les défis et les crises ont été nombreux et ont semblé ne jamais tarir. Chaque jour a eu son lot de surprises et de déconvenues. Certaines batailles ont été intenses, et le sont encore aujourd'hui, quand d'autres ont porté leurs fruits à la plus grande satisfaction des citoyennes et des citoyens de notre département du Val d'Oise.

Je souhaitais ici, dans ces quelques pages, retracer ce quotidien de 2025. Vous pourrez retrouver les chantiers pour lesquels je me suis engagé avec conviction et sincérité, tels la commission d'enquête sur les agences et les opérateurs de l'Etat ou encore la mission relative à la défense des financements pour la lutte contre les violences faites aux femmes.

Au quotidien, j'ai œuvré au sein de la commission des finances du Sénat pour faire entendre la voix des collectivités locales : rester connecté au territoire est mon essentiel. Tant de mesures sont pensées sans être intellectuellement reliées ou expérimentées au local. Avec énergie, conviction et ténacité, j'ai défendu nos finances publiques et nos collectivités. C'est également avec un réel enthousiasme que je suis allé, chaque jour, à votre rencontre pour partager et construire ensemble notre vision du Val d'Oise de demain.

C'est rempli d'humanité et de respect que je me suis engagé, lors de mon élection, à vous représenter. Je continuerai à le faire chaque jour de cette nouvelle année 2026. Vous pouvez compter sur moi pour être à vos côtés,

Fidèlement,  
  
P. BARRAS

RETRouvez ICI toute  
MON ACTIVITé SUR LE  
SITE DU SÉNAT





## Ma présidence de commission : les agences et opérateurs de l'État à la loupe

Du 6 février au 3 juillet 2025, j'ai eu l'honneur de présider la commission d'enquête du Sénat consacrée aux agences, opérateurs et organismes consultatifs de l'État, aux côtés de Madame Christine Lavarde, Sénatrice et rapporteure de cette commission.

Cette commission d'enquête avait vocation à examiner si ces entités s'inscrivaient dans **une vision cohérente de l'organisation de l'action publique**, si leur **multiplicité n'engendrait pas l'apparition de redondances** entre leurs missions et celles des administrations et si **elles répondaient toujours au besoin qui avait suscité leur création**.

**Cette commission d'enquête s'est retrouvée très vite sur le devant de la scène médiatique**, par l'intervention de Madame Amélie de Montchalin, Ministre chargée des comptes publics, qui a décreté pendant notre commission d'enquête **une économie à venir sur ces mêmes agences, opérateurs et organismes consultatifs à hauteur de 3 milliards d'euros** !

**Une commission d'enquête du Sénat propose de faire le ménage dans les agences de l'Etat**

Politique. Un rapport pointe du doigt un "archipel aux frontières floues", dont l'optimisation permettrait d'économiser 540 millions d'euros.

**Selon les sénateurs, "les agences sont le symptôme d'un État qui ne se pilote plus lui-même"**

Les conclusions de la commission d'enquête sénatoriale sur les agences et opérateurs de l'État, rendues publiques ce 3 juillet 2025, mettent en avant une prolifération des agences qui ne sont pas accompagnées d'une tutelle assez forte, brouillant la présence de l'État et la lisibilité des politiques publiques. Les sénateurs insistent sur le

## Un diagnostic clair... et préoccupant

Notre enquête a montré que le développement des agences s'est fait sans vision d'ensemble, sous l'influence du **New Public Management**, qui a diffusé une culture de la performance dans le modèle administratif français.

Il en résulte alors une prolifération opportuniste d'entités, créées sans stratégie cohérente ni doctrine unifiée de l'État. Les « agences » se sont multipliées **et sont devenues un archipel aux frontières floues que l'Etat ne sait pas cartographier** avec exactitude. L'Etat ne possède pas de **vision consolidée de leur situation financière**, ce qui réduit fortement la capacité de pilotage de ce dernier et le contrôle du parlement !

**C'est la découverte stupéfiante de cette mission : un Etat qui ignore les effectifs affectés à l'ensemble de ses entités, y compris lorsqu'il s'agit de ses propres agents !**

C'est inconcevable tant pour les parlementaires que pour les citoyens ou les collectivités. Dans quelle entreprise ou encore dans quelle commune peut-on imaginer ne pas être en capacité de préciser les effectifs qui la composent et les moyens dédiés ?

## UN TRAVAIL D'AMPLEUR, EN QUELQUES CHIFFRES

**334** opérateurs,

**1 153** agences

**337** organismes consultatifs

**64 heures** de réunions

**41** auditions

**91** personnes entendues

**25** auditions "rapporteur"

**2** déplacements de terrain  
(Val-d'Oise et Loiret)



## Des recommandations nécessaires et exigeantes pour les agences et opérateurs de l'Etat

Face à ces lacunes, nous avons travaillé à formuler des recommandations notamment **pour définir les fondements d'une nouvelle méthode d'organisation administrative.**

Contrairement à ce que d'aucuns ont pu faire circuler dans les médias, **la commission d'enquête ne s'est jamais positionnée sur le maintien ou non des politiques publiques mises en œuvre par ces agences et opérateurs ! Vous connaissez tous mon attachement profond au service public.**

**Mais la dégradation de nos finances publiques nous oblige tous, y compris l'Etat.**

**C'est grâce à cette réorganisation volontariste que l'Etat pourrait réaliser une économie estimée à 540 millions d'euros.**

C'est la seule économie envisageable à moyen terme lorsqu'on s'intéresse à la restructuration de ces entités, bien loin donc des 3 milliards d'euros annoncés par la Ministre des Comptes publics.

## DES RECOMMANDATIONS EXIGEANTES POUR CHAQUE AGENCE ET CHAQUE OPÉRATEUR DE L'ETAT :

**1** Renforcer la tutelle de l'État par des contrats d'objectifs et de moyens et par des contrôles et des évaluations systématiques ;

**2** Affirmer le pilotage budgétaire par une comptabilité analytique détaillée ;

**3** Définir une doctrine d'affectation des agents publics à l'intérieur de ces entités ;

**4** Mieux évaluer la pertinence du maintien des agences existantes : évaluation systématique tous les 5 ans, date d'extinction prévue pour tout nouvel établissement... ;

**5** Instaurer un moratoire sur la création de toute nouvelle agence ;

**6** Renforcer l'attractivité des emplois en administration centrale ;

**7** Faire du préfet l'acteur central : la préfecture doit devenir la voie d'accès unique à l'offre de l'Etat ;

**8** Mutualiser les ressources de certaines agences, fusionner voire supprimer en décentralisant sur les territoires pour rendre davantage efficace la mise en œuvre des politiques publiques.



## Un enjeu pour le Val d'Oise : redonner cohérence et soutien aux collectivités

Nos échanges avec les élus locaux, au cours des auditions et des déplacements, ont révélé des attentes fortes. Beaucoup ont souligné l'insuffisance de l'ingénierie de proximité, en particulier dans les petites communes, **qui se retrouvent souvent isolées face à des dossiers complexes**. La multiplication des interlocuteurs rend l'action publique plus difficile à comprendre et à organiser.

**Les élus ont également alerté sur la lourdeur croissante des procédures, ainsi que sur le manque de lisibilité et d'équité des dispositifs de financement.**

Ils ont clairement exprimé le besoin d'une simplification de l'offre d'accompagnement et d'une clarification du pilotage territorial. Les réformes successives (RGPP, RéATE, MAP) ont affaibli l'État territorial et rendu son action plus diffuse et moins visible.

**Dans ce contexte, la réorganisation des agences doit répondre à une priorité :** retrouver de l'efficacité et de la cohérence au service des territoires.

**En conclusion : les territoires ont besoin de clarté et de soutien pour inventer le service public de demain.**

**Déficit : « Baisser les frais de fonctionnement des agences de l'Etat ne rapportera pas des milliards d'euros »**

La sénatrice LR des Hauts-de-Seine, Christine Lavarde, pilote depuis début février, avec son collègue communiste Pierre Baillot, la mission d'enquête sur les agences et opérateurs de l'Etat.

**Agences et opérateurs de l'Etat : le Sénat coupe court aux ambitions du gouvernement**

Le grand projet d'économies lancé par le gouvernement, voilà deux mois, a été remanié. La rationalisation de 10 milliards d'agences publiques n'a pas été réalisée, un demi-milliard d'euros, d'après la commission d'enquête.

## Une commission d'enquête c'est bien, la poursuivre en actes c'est mieux !

Lors de l'examen du projet de loi de finances 2026, avec Madame Christine LAVARDE, Sénatrice des Hauts de Seine, nous poursuivons notre travail transpartisan.

Nos recommandations ne peuvent rester vaines.

C'est pourquoi nous avons co-signé un amendement qui a été voté en séance à l'unanimité lors de l'examen du projet de loi de finances 2026 le samedi 13 décembre 2025 : il s'agit de clarifier et d'étendre le périmètre du «jaune budgétaire»\*: la publication des données devra se faire sous forme ouverte et ces données devront être présentées désormais pour chaque organisme et non plus par catégorie très large. Il s'agit d'avoir enfin une vision claire des ressources allouées à chaque agence et d'avoir une connaissance précise leur activité.

*\*Jaune budgétaire = le jaune budgétaire est un document publié par le gouvernement pour les parlementaires, à l'occasion de la présentation du Projet de Loi de Finances. Il présente des rapports et des données complètes, notamment économiques, financières et sociales sur l'année N-1*

Un grand merci à tous les acteurs et élus locaux qui ont participé aux travaux de cette commission : Monsieur le Préfet du Val d'Oise Philippe COURT, Monsieur Pascal DOLL, président de la communauté d'agglomération Roissy-Pays de France, Patrice ROBIN, président de l'Union des maires du Val d'Oise ; Capucine FAIVRE, maire de la Roche Guyon ; Patrick HADDAD, maire de Sarcelles ; Pierre KUCHLY, président de la Chambre de commerce et d'industrie du Val-d'Oise, Carole GRATMULLER, dirigeante d'Etna Industrie, et Laure DUBOIS-IMBERY, directrice générale déléguée ; Xavier-Yves VALERE, directeur départemental des territoires adjoint du Val d'Oise ; Laureen WELSCHBILLIG, déléguée départementale de l'ARS et pour terminer, Monsieur le Sous-Préfet du Val d'Oise, Dominique LEPIDI.

POUR ACCÉDER AU  
RAPPORT D'ENQUÊTE,  
C'EST ICI



# Focus : financement de la lutte contre les violences faites aux femmes



*Le 3 juillet dernier, avec mon collègue sénateur du Val d'Oise Monsieur Arnaud Bazin, nous avons présenté les conclusions de notre rapport parlementaire consacré au financement de la lutte contre les violences faites aux femmes.*

Ce travail est le fruit de plusieurs échanges avec différents acteurs associatifs (Fédération Nationale des Centres d'Informations sur les Droits des Femmes et des Familles, Fondation des femmes, Women Safe, Femmes pour le dire, femmes pour agir, Collectif féministe contre le viol, Fédération nationale Solidarité Femmes et Une femme-un toit) et institutionnels (Haut conseil à l'égalité, Observatoire départemental des violences faites aux femmes de la Seine-Saint-Denis, maison des femmes de la Seine-Saint-Denis, mission interministérielle de protection des femmes contre les violences, Direction générale de la cohésion sociale et Service des droits des femmes et de l'égalité) du secteur.

**Cette évaluation a été menée dans le cadre de mon activité de contrôle du gouvernement :** à mon arrivée au sein de la commission des finances, j'ai été nommé rapporteur spécial des crédits de la mission « Solidarité, insertion et égalité des chances ».

**Ce rapport vient mesurer les progrès accomplis par le gouvernement en matière de lutte contre les violences faites aux femmes.** En 2020, suite au Grenelle des violences conjugales, la commission des finances du Sénat avait remis un rapport intitulé « Le financement de la lutte contre les violences faites aux femmes : une priorité politique qui doit passer de la parole aux actes ».

**5 ans après, le constat reste le même : les moyens déployés ne sont pas à la hauteur.**

Le projet de loi de finances (PLF) pour 2026 ne risque pas d'améliorer la situation. La mission « Solidarité, insertion et égalité des chances » voit ses crédits amputés d'1,7 milliard d'euros pour le



PLF 2026 : cela risque d'avoir des conséquences néfastes sur le programme 137 « Égalité entre les femmes et les hommes ». Ces coupes budgétaires menacent directement les activités et la pérennité de nombreuses associations de terrain.

**Les violences faites aux femmes continuent pourtant d'augmenter : d'après les chiffres de la mission interministérielle pour la protection des femmes, 1283 femmes ont été victimes de féminicides directs ou indirects en 2024.**

Toutes les 2 minutes, une femme est victime de viol, de tentative de viol ou d'agression sexuelle.

**Le constat est sans appel. Je continuerai à défendre une hausse des moyens pour rompre ce cycle infernal.**

POUR ACCÉDER  
AU RAPPORT,  
C'EST ICI





## Pour une justice fiscale et sociale

### Un Projet de loi de Finances 2025 qui fait fi des valeurs fondamentales de la République

Entre la censure du précédent gouvernement, le nouveau, la reprise des débats sur le projet de loi de finances 2025 à partir de l'ancien texte... il a été compliqué de s'y retrouver en 2025.

Le budget du gouvernement Bayrou s'est construit autour d'un redressement des comptes publics à hauteur de 50 milliards d'euros et d'un déficit public ramené à 5,4% du PIB (après un « dérapage » de 6,4% en 2024).

Cette réduction de 60 milliards avait l'ambition de se réaliser via une baisse de 32 milliards de dépenses publiques et une hausse de 21 milliards de recettes. L'effort demandé aux collectivités est alors passé de

5 à 2,2 milliards d'euros entre le gouvernement de Michel Barnier et celui de François Bayrou.

Daucuns ont pu se réjouir de cet abaissement et penser qu'il était désormais possible pour les collectivités de tourner la page : en témoignent les 217 sénateurs qui ont voté en faveur de ce nouveau budget, contre les 105 sénateurs qui ont voté, comme moi, contre ce budget.

Le PLF 2026 de Sébastien Lecornu a lui été construit avec l'objectif d'un déficit public ramené à 5 % du PIB. Présent pendant toute la durée des débats au Sénat, quelle ne fut donc pas ma surprise lors de l'étude de la partie recettes : la majorité sénatoriale s'est évertuée à dégrader encore davantage le niveau des recettes, pour ensuite expliquer la nécessaire baisse des dépenses majeur.

Or, sans dégrader davantage les recettes de l'Etat, nous aurions sans doute pu épargner les collectivités !!

**C'est pourquoi je fais à nouveau partie de ces 109 sénateurs qui ont voté contre ce budget en 2026.**

Dans sa version initiale comme dans celle issue du Sénat, ce budget s'inscrit dans une trajectoire marquée par :

- une **compression brutale de la dépense publique**,
- des **renoncements fiscaux massifs** au profit des grandes entreprises et des hauts patrimoines,
- la poursuite des orientations portées successivement par les gouvernements **Barnier, Bayrou et Lecornu**.



TOUTES MES INTERVENTIONS SUR  
LE PROJET DE LOI DE FINANCES  
SONT À RETROUVER ICI :



Les modifications adoptées au Sénat entraînent une **baisse de 12,9 milliards d'euros de recettes**, dont **près de la moitié bénéficie aux plus favorisés**, tandis que **l'intégralité de l'ajustement est reportée sur les services publics, les collectivités et la protection sociale**.

Nous attendons donc de voir quels sont les choix que le gouvernement a opéré sur les dépenses... à travers ses multiples 49.3.

D'autres choix politiques sont possibles.



## Les aides aux entreprises, 1<sup>er</sup> budget de l'État !

Mon groupe parlementaire a décidé d'utiliser son droit de tirage annuel pour tenter d'y voir plus clair dans le maquis des aides et subventions versées aux entreprises.

Pour la première fois, une commission d'enquête, présidée par mon collègue Fabien Gay, a produit un chiffrage fiable du montant de ces aides : 211 milliards d'euros à travers 2252 dispositifs différents.

Les aides directes et indirectes aux entreprises représentent le 1<sup>er</sup> poste de dépense de l'État : à titre de comparaison, leur montant est deux fois supérieur au budget alloué aux collectivités locales.

La commission d'enquête a livré 26 recommandations, parmi lesquelles :

- Organiser un « choc de rationalité », en confiant au Haut-Commissariat à la stratégie et au plan la mission de publication d'un rapport annuel des aides versées et de l'évaluation de leur efficacité ;
- Rendre impossible pour une entreprise condamnée de toucher une aide pendant deux ans ;



• Rendre obligatoire pour un groupe le remboursement des aides touchées lorsqu'il délocalise son activité.

Autant de mesures qui doivent garantir le contrôle de ces aides dans une période où le gouvernement demande à des millions de Français de se serrer la ceinture.

Le groupe CRCE-K, auquel j'appartiens, souhaite faire de ces aides un outil au service de l'emploi, de la transition écologique et de l'intérêt général.



## Investir pour préparer le monde de demain

### Fibre optique : une promesse d'accessibilité pour tous les territoires

#### Un déploiement des plus inégal

La commission des Finances du Sénat a saisi la Cour des Comptes afin de réaliser un état des lieux du déploiement de la fibre optique en France. À l'heure du tout numérique où se développent de nouveaux

usages, l'égalité d'accès à la fibre est essentielle. Le rapport de la Cour des Comptes montre que le déploiement est en forte progression, bien qu'inégal. 90 % des locaux seront raccordables à la fibre fin 2024. 39 % relèvent de réseaux d'initiative publique (RIP), majoritairement gérés par délégation de service public. Toutefois, le rythme de déploiement ralentit, notamment dans les zones très denses et les « poches de basse densité ».

**Des défis restent à relever, alors que les raccordements les plus complexes restent à faire, pour un coût estimé entre 0,6 et 2 milliards d'euros.**

#### Une responsabilité unique : celle des opérateurs

Comment faire en sorte que les opérateurs assurent la responsabilité de leur réseau ? C'est la question que j'ai formulée pendant l'audition. Ce sont encore trop souvent les collectivités qui doivent pallier les défaillances des opérateurs pour que le système fonctionne : ce n'est pas acceptable. Dans certains

### Un droit à la mobilité pour tous en Val d'Oise

#### Une désorganisation manifeste du réseau de transport

La politique d'ouverture à la concurrence imposée par la Région Ile-de-France désorganise en profondeur le réseau de transport. La situation est préoccupante en Val d'Oise. Les retards se multiplient, de nombreux trajets ne sont pas effectués, la fréquence des lignes diminue, le nombre de véhicules en panne augmente et les délais de réparation sont importants. À Cergy, les salariés de Francilité Seine et Oise (FSO), récemment reprise par le groupe Lacroix Savac, ont mené une grève de plus de 4 mois pour faire entendre leurs revendications. Toutefois, malgré les alertes du personnel, la qualité de service n'est toujours pas au rendez-vous pour les usagers.

#### Le Val d'Oise au cœur de l'impact

À Argenteuil, ce sont des milliers de trajets de bus qui ont été supprimés depuis septembre 2025.

Au sein de la Communauté de communes Carnelle-Pays-de-France, les tarifs des lignes de



transport scolaire ont brutalement augmenté : le prix de la carte OPTILE a été majoré à la hauteur de celui de la carte Imagine'R. Cette décision pénalisait de nombreuses familles, dans un contexte de hausse des prix de nombreux biens et services depuis 2020. Alertée par mes soins, Madame Valérie Pécresse, Présidente de la Région Ile-de-France, est revenue sur sa décision.

**Au Sénat comme en Val d'Oise, je continuerai à mener la bataille pour garantir un droit à la mobilité pour tous, partout dans le Val d'Oise.**



territoires, le raccordement est jugé trop coûteux et trop compliqué. **De plus, les aides de l'État sont insuffisantes pour remédier aux difficultés des réseaux d'initiative publique.**

Le gouvernement a rappelé que deux leviers systémiques existent : celui de la subvention de la collectivité porteuse (car agir sur les subventions peut amener à « faire bouger » les choses) et celui du contrôle : il y a des réseaux anciens qui méritent d'être repris.

Il est aussi possible de déclencher des audits pour s'assurer du bon déploiement du réseau (pour rectifier ensuite les difficultés rencontrées).

Le gouvernement a aussi précisé l'utilité, dans chaque département, d'avoir « une mécanique de gestion de crise renouvelée » avec les acteurs concernés, ce qui peut être un appui à l'amélioration de la qualité du réseau.

Pour terminer, Madame la Présidente de l'ARCEP a indiqué que, **quelle que soit la situation, « la responsabilité de la qualité du déploiement du réseau est bien toujours celle de l'opérateur ».** A bon entendeur....



## À LA DÉCOUVERTE DU SÉNAT



# 2025

---

# 1 AN D'ACTION

à vos côtés au Sénat et en Val d'Oise



**ARNOUVILLE**  
Rassemblement en mémoire de Manouchian



**BERNES-SUR-OISE**  
Commémoration



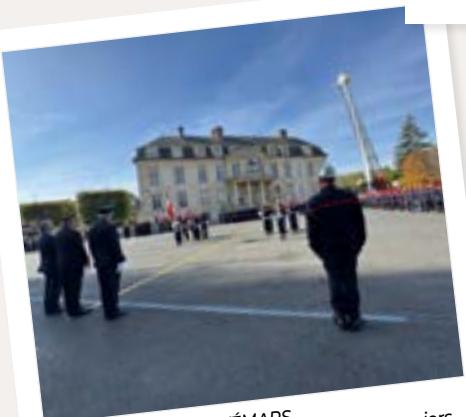
**ARGENTEUIL**  
Cérémonie commémorative



**THEMERICOURT**  
Journée du Parc Naturel Régional



**CERGY**  
Inauguration de la plaine des sports



**VÉMARS**  
Congrès départemental des sapeurs pompiers  
du Val d'Oise



**SURVILLIERS**  
Inauguration de la gendarmerie



**PONTOISE**  
Inauguration de la Foire Saint-Martin



**SARCELLES**  
Départ du Sous-Prefet Dominique Lepidi



**SANNOIS**  
Commémoration de la Libération



**MONTSOULT**  
Forum des associations



EAUBONNE  
Cérémonie Athlética



ERAGNY-SUR-OISE  
Inauguration du parc Samuel Paty



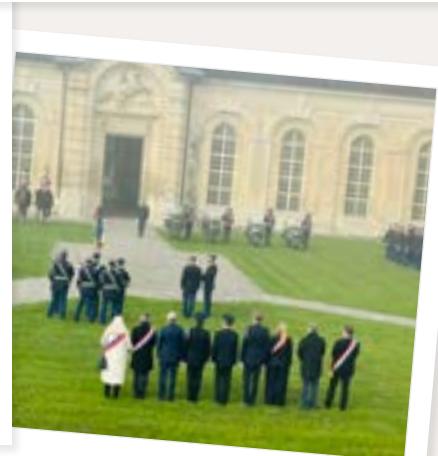
FOSSES  
Forum des associations



COUSSAINVILLE  
Inauguration des Écuries



GARGES LES GONESSES  
Inauguration de l'Hôtel de ville



LA ROCHE-GUYON  
Cérémonie militaire aux Ecuries du château



MONTGEROULT  
Mise à l'honneur de Bernard Toublanc



MÉRIEL  
900 ans de l'Abbaye de Notre Dame du Val



LONGUESSE  
Inauguration d'installations sportives et culturelles



MONTMORENCY  
Rencontre et visite de l'Office National des Forêts



MAGNY-EN-VEXIN  
Commémoration du 18 juin



LE MESNIL-AUBRY  
Inauguration de la salle polyvalente



## Au service de la protection de l'environnement...

dévoilé la présence de produits chimiques dangereux dans les vêtements vendus par certaines entreprises, notamment Shein, symbole de l'ultra-fast-fashion. Le texte voté au Sénat n'est pas parfait, mais il mérite d'aller dans le bon sens. **Il est urgent d'encadrer l'industrie textile, qui met en difficulté les entreprises françaises plus vertueuses.** Certaines marques françaises sont ainsi en grande difficulté.

### Au service de la protection de l'environnement : garantir une planète habitable

#### La gestion des forêts

J'ai été alerté par SOS Forêt Montmorency et Sauvegarde Forêts Ile-de-France, deux associations franciliennes, sur la question de la gestion des forêts dans notre région, notamment le cas de la forêt de Montmorency et la problématique des coupes rases. Les associations s'inquiètent du niveau des coupes, qui dépasserait le seuil d'équilibre et fragiliserait la forêt. J'ai entamé un travail avec l'ONF (Office national des forêts) pour porter leurs inquiétudes, répondre à leurs interrogations légitimes et ainsi contribuer à améliorer collectivement la gestion de nos forêts. **Les forêts sont un bien commun majeur.**

Leur protection est d'autant plus importante que l'Ile-de-France est une des régions les moins boisées de France : les forêts ne couvrent que 24 % de la surface régionale, un taux inférieur à la moyenne nationale (32%).

#### L'impact de l'industrie textile

##### Au Sénat, j'ai voté pour la proposition de loi visant à réduire l'impact environnemental de l'industrie textile.

Ce secteur est le 5ème plus gros émetteur de gaz à effet de serre en Europe, mais aussi un gros consommateur d'eau. Une étude récente de l'ONG Greenpeace a



### Limiter et encadrer les nuisances liées au développement du trafic aéroportuaire

#### Approche équilibrée

Après la crise liée à la pandémie du Covid, le trafic aérien a repris sa croissance, avec ses nuisances pour notre territoire. Des mesures pourraient être prises pour garantir un cadre de vie agréable, sans entraver le développement économique de la zone aéroportuaire Roissy-Charles de Gaulle, dont dépendent de nombreuses communes. J'ai été alerté par l'association Advocnar, qui défend les populations victimes des nuisances aériennes.

D'ici 2050, +19 % de mouvements d'avions et +38 % de passagers sont attendus par rapport à l'année 2019. J'ai donc assisté à la concertation lancée par ADP présentant les nouveaux aménagements de la base aéroportuaire de Roissy et à la présentation des conclusions de la mission « approche équilibrée » menée par le préfet du Val d'Oise.

**L'État et le secteur aérien doivent mettre en œuvre les politiques de décarbonation, de réduction de bruit et de limitation des mouvements préconisés dans le rapport du préfet.**

#### L'arrivée massive d'hélicoptères

J'ai également apporté mon soutien aux élus opposés à l'installation de la société Helifirst à l'aérodrome de Pontoise-Cormeilles, au cœur du parc naturel régional du Vexin, un espace pourtant protégé. 500 vols





supplémentaires par an sur les 40 000 mouvements existants augmentent les nuisances sonores et l'empreinte environnementale. **J'ai interpellé le ministre des Transports, pour que l'Etat entende cette mobilisation et apporte une réponse claire face aux préoccupations légitimes des habitants.**

## Une nouveauté pour les collectivités : le budget vert : est-ce vraiment une avancée ?

C'est **une nouvelle annexe qui s'invite dans la maquette budgétaire qui doit être soumise au vote des élus : celle du « budget vert »**. Cette annexe est obligatoire pour les collectivités qui appliquent le référentiel budgétaire et comptable M57 et qui comportent plus de 3 500 habitants.

Il s'agit de mettre en **exergue les dépenses réelles d'investissement qui contribuent négativement ou positivement à tout ou partie des objectifs de transition écologique.**

Ces données sont ensuite assemblées au niveau national. Si l'intention est tout à fait honorable, cette nouveauté apparaît tel un nouveau casse-tête pour les directions des services et des finances : comment coter réellement et objectivement l'impact écologique des actions menées ? Quel contrôle par les services de l'Etat ?

**S'agit-il ensuite de dénoncer les collectivités qui n'auront pas rempli les objectifs de transition écologique à l'heure où l'Etat ne semble pas se donner les moyens de son ambition climat ?** Telles sont les questions posées au Ministre de l'aménagement du territoire et de la décentralisation en juillet 2025, dont vous trouverez ci-après la réponse fort intéressante...

## Budget vert des collectivités et ambition du Gouvernement : réponse du Ministère de l'aménagement du territoire et de la décentralisation à Pierre Barros, Sénateur du Val d'Oise, publiée le 03/07/2025 :

« Dans le cadre de la mise en œuvre de l'article 191 de la loi n° 2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024, un groupe de travail entre les services de l'Etat et les représentants des associations d'élus a été constitué afin de pouvoir échanger et partager les pratiques. Ces échanges ont débouché sur la constitution d'une documentation constituant un support pour aider les collectivités à constituer leur «budget vert». La documentation relative à l'obligation de joindre cette nouvelle annexe au compte administratif ou au compte financier unique a été mise à disposition des collectivités sur le site : <https://www.collectivites-locales.gouv.fr/finances-locales/budget-vert-des-collectivites-foire-aux-questions> Il est notamment rappelé que « les préfectures s'assurent de la présence effective de l'annexe pour les budgets concernés» et que «la cotation environnementale des dépenses relève de la seule responsabilité de l'ordonnateur, sous contrôle démocratique (assemblées délibérantes, citoyens, associations environnementales). La cotation ne fait pas l'objet d'un contrôle ni des préfectures, ni des comptables». L'annexe environnementale constitue pour les collectivités territoriales un outil nouveau afin d'orienter et de mesurer leurs efforts en faveur de la transition écologique, mais également de valoriser les actions entreprises par les collectivités en faveur de la transition écologique. »





## ...et de la santé de toutes et tous

**porté ses fruits !** Un nouvel arrêté publié le 7 octobre 2025 a donc remplacé celui pris par le gouvernement le 4 août 2025 et rétablit à titre provisoire le plafond des remises. La pérennité de notre réseau officinal repose sur un équilibre durable entre les impératifs économiques, les missions de santé publique confiées aux pharmaciens et l'accès équitable aux soins pour tous les patients. **Je resterai vigilant sur ce sujet.**

### Préserver nos avancées sociales

Notre système de santé est au bord de l'asphyxie. Pourtant, le gouvernement demande encore davantage d'efforts aux personnels des établissements de santé et aux Français. Alors que nous avons fêté les 80 ans de la sécurité sociale, **je défends le retour à la sécurité sociale intégrale, qui protège à toutes les périodes de la vie !** Ayons l'ambition d'obtenir enfin un plan de financement de la sécurité sociale à la hauteur des besoins. **C'est pourquoi, chaque jour, je lutte pour le maintien de l'accès aux soins en Val d'Oise.**

**Par exemple, en 2025, j'ai demandé la réouverture du service de chirurgie bariatrique du centre hospitalier d'Argenteuil.** Aux côtés des soignants et des syndicats, j'ai tenu à rappeler l'importance de ce service de pointe pour la population du territoire. **Je porte le maintien d'un service de santé de proximité dans le Vexin et d'un droit d'accès aux soins garanti pour les habitants de nos communes rurales.**

### Pour la survie de nos pharmacies

**J'ai interpellé le gouvernement sur l'impact de l'abaissement du plafond des remises sur les médicaments génériques et notre mobilisation a**

### Pour un pacte de lutte contre les déserts médicaux en Val d'Oise

Le 25 avril 2025, **le Premier ministre a annoncé le lancement d'un « pacte de lutte contre les déserts médicaux »,** agrémenté d'une « mission de solidarité territoriale » qui consiste à **soliciter les médecins qui exercent en zone bien pourvue afin qu'ils rejoignent des « zones prioritaires » pour y pratiquer des consultations, à raison de deux jours par mois.** Ces « zones prioritaires » ont été cartographiées et publiées par le ministère chargé de la santé et de l'accès aux soins le 27 juin 2025. 151 intercommunalités ont été classées dans cette catégorie et bénéficieront de ce dispositif à compter de septembre 2025.

Aucune intercommunalité d'Île-de-France et donc du Val-d'Oise n'a été identifiée. **Pourtant, la région Île-de-France est le premier désert médical de notre pays et tous les chiffres le confirment.** Les Franciliens vivent une situation de manque de médecins chronique, dont les conséquences sont importantes sur leur vie quotidienne : difficultés d'accès aux soins, délais de prise de rendez-vous anormalement longs, rupture dans le parcours de soins...

**J'ai donc demandé au Gouvernement les raisons qui ont prévalu à ce choix et je n'ai pas encore, à cette heure, reçu de réponse....**



# Défendre les plus fragiles

## Contre la double peine pour les personnes en situation de handicap

De nombreuses collectivités sont contraintes de mettre en œuvre des réductions budgétaires. En 2025 et dans certains départements, **une baisse des prestations de compensation du handicap (PCH) a été décidée**. Les conséquences ont été très importantes pour les personnes concernées : cette baisse est venue réduire la prise en charge des aides nécessaires à leur maintien à domicile. Cette mesure est venue acter l'isolement de nombreuses personnes en situation de handicap qui vivaient jusqu'alors à domicile. **Cette double peine est intolérable pour les familles et les personnes concernées.**

De même, la présidente de la Région Ile-de-France **Valérie Pécresse a décidé de supprimer les subventions régionales allouées aux maisons départementales des personnes handicapées (MDPH) d'Ile-de-France**. Huit MDPH sont ainsi concernées, dont celle du Val d'Oise.

**J'ai donc interpellé Valérie Pécresse pour lui rappeler que les économies budgétaires imposées par les gouvernements successifs ne peuvent se faire au détriment des personnes en situation de handicap.**

En 2024, elle avait désigné le handicap comme « grande cause régionale ». Pourquoi donc prendre une telle décision aujourd'hui ?



## Les services au public doivent être renforcés

L'État ne mesure pas l'urgence de la situation financière du secteur associatif, dont le rôle est pourtant essentiel en France. Elles sont une des premières victimes de l'austérité budgétaire. Les associations représentent 20 millions de bénévoles et 1,7 million de salariés. Aujourd'hui, 90.000 emplois sont menacés. **Une association sur deux a vu ses finances reculer et 40 % envisagent de réduire leurs activités**, alors même que des millions de Français comptent sur leurs services. Dans nos territoires, les associations sont des piliers de la vie sociale et du vivre-ensemble. Ces coupes sont visibles dans tous les domaines.



## Faire des choix politiques adaptés

J'ai dénoncé la baisse des crédits du Pass Sport, une aide de 50 euros sur la licence ou l'adhésion à un club sportif. Le gouvernement a décidé d'écartier la tranche d'âge des 6-13 ans du dispositif, pour privilégier les 14-17 ans. Ce nouveau renoncement, purement économique, du gouvernement est un coup dur porté à l'engagement quotidien des éducateurs, entraîneurs, bénévoles, parents et des collectivités. Le Pass Sport a incarné cet engagement pour le développement de la pratique sportive sur nos territoires en les rendant accessibles à tous. Il a efficacement renforcé l'attractivité des clubs et des structures de proximité qui accompagnent les champions de demain. C'est cette vision de la politique que je souhaite porter au plus haut niveau de l'Etat !

## Pour l'avenir des Conseils d'architecture, d'urbanisme et d'environnement au service des collectivités

J'ai alerté le gouvernement sur l'avenir des conseils d'architecture, d'urbanisme et d'environnement (CAUE). La réforme du mode de collecte de la taxe d'aménagement, passée depuis 2022 des DDT à la DDFiP, a généré un manque à gagner pour les communes et les départements estimés à 1,5 milliards d'euros. Cette situation a des conséquences en cascade : 1000 emplois sont menacés.

Dans le Val d'Oise, le CAUE devra puiser dans sa trésorerie pour assurer ses missions en 2026. Qu'adviendra-t-il ensuite ? Le CAUE 95 a accompagné en 2024 28 communes, réalisé 390 conseils aux particuliers et sensibilisé largement le jeune public. **Leur disparition serait un coup dur porté à l'exigence de l'amélioration du cadre de vie dans notre pays.**

## En ces temps bousculés, toujours parier sur les bienfaits de la culture pour les générations futures

J'ai interrogé le gouvernement sur la baisse drastique du Fonds de soutien à l'expression radiophonique, passant de 35 à 19 millions d'euros. Dans le Val d'Oise, 3 radios associatives sont menacées : RGB à Cergy, ID FM à Enghien-les-Bains et Alternative FM à Persan. Ces radios locales jouent un rôle majeur dans nos territoires, exerçant une véritable mission d'intérêt général. Elles éduquent à l'information, mettent en valeur des personnalités locales, tissent des liens avec les populations, promeuvent la liberté d'expression dans le respect des valeurs de tolérance et assurent une véritable diversité sur leurs antennes, représentative de celle de la population française.





Les radios associatives sont d'autant plus importantes qu'on assiste parallèlement à un phénomène de concentration des médias. Une dizaine de milliardaires détiennent 80 % de la presse quotidienne généraliste, quasiment 60 % de la part d'audience en télé et la moitié des audiences de la radio. Cette situation pose la question de l'indépendance et de la liberté de la presse, à l'heure où la désinformation gagne de plus en plus de terrain.

## Faire de la jeunesse une priorité... y compris dans les quartiers !

Le 25 avril 2025, la révision de la prévision de croissance de 0,7% a amené le gouvernement à annuler par décret d'un trait de plume 3,1 milliards de crédits budgétaires. Une nouvelle fois, les collectivités locales en ont été les premières victimes via les baisses majeures de crédits : la mission politique de la ville a ainsi perdu 15 millions d'euros de crédits, pourtant votés par le Parlement lors du dernier projet de loi de finances.

Le budget alloué à l'opération « Quartiers d'été » a été raboté de près de 30%. Les conséquences ont été très importantes pour les quartiers populaires de notre département, à l'approche de l'été. J'ai donc demandé à Monsieur le ministre de l'Aménagement du territoire et de la décentralisation de revoir urgentement cette position du gouvernement : les jeunes de nos quartiers ne peuvent pas être les victimes de ces choix politiques. Dans cette suite, les crédits ont finalement été sauvagardés !

En ces temps bousculés, une certitude : il faut toujours être méfiants face aux annonces du gouvernement ! Et surtout il faut réagir vite pour faire annuler ou réviser des décisions souvent irresponsables et dangereuses pour nos territoires. Sachez que je me tiens chaque jour à vos côtés !





## Être solidaire

### Le service public à l'épreuve de la solidarité nationale

Alors qu'il est demandé au service public de participer de manière inédite à l'effort de réduction du déficit public, le décret n°2025-86 du 30 janvier 2025 relatif au taux de cotisations vieillesse des employeurs des agents affiliés à la Caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales a fait l'effet d'une bombe dans le secteur public : il a prévu la révision de ce taux de chaque année jusqu'au 1er janvier 2028, soit 12 points en 3 ans. Cela représente environ 800 euros par agent titulaire et par an. La CNRACL a pourtant longtemps été en situation d'excédent budgétaire et a contribué fortement au financement des autres régimes de retraite.

**Cette solidarité à sens unique n'honore pas le sens de l'histoire.** Le secteur public est largement impacté par cette nouvelle mesure : **cette hausse des cotisations sur plusieurs années n'est pas soutenable et risque d'engendrer la fermeture de services publics.**

Face à cette ineptie pour notre société, essayons de construire ensemble des alternatives telles des mutualisations de services à l'échelle de petits territoires. **Essayons de maintenir ce qui fait solidarité pour notre population.** Essayons de faire en sorte que « le facultatif » ne soit jamais la variable d'ajustement. **N'oublions jamais que les choix budgétaires sont avant tout des choix politiques.**

## Sécuriser le quotidien

### Qui pour assurer nos collectivités ?

#### Des multiples risques pour les collectivités

Les collectivités territoriales sont confrontées à des risques multiples dans l'exercice de leurs compétences et dans la gestion des services publics : dégradation du patrimoine immobilier et mobilier ou encore préjudices subis qui engagent leurs responsabilités. Depuis 2023, les collectivités font cependant face à une forte hausse des résiliations de contrats à l'initiative unique des assureurs. De même, les collectivités se trouvent confrontées à la raréfaction des offres et à une hausse, parfois très forte, des primes d'assurances.

A coup d'effet d'annonce, certains parlementaires se sont emparés du sujet. Mais j'ai constaté avec regret que les textes ne répondraient nullement à la crise de l'assurabilité que connaissent nos collectivités locales.





## La Direction générale des finances publiques ou l'exigence d'égalité républicaine

De 2008 à 2024, plus de 30 000 emplois ont été supprimés dans les services de la Direction générale des Finances Publiques (DGFiP), représentant un quart de leurs effectifs. L'effort demandé continuera d'ici 2027 : 3 000 suppressions de postes supplémentaires sont prévues dans le « cadre d'objectifs et de moyens ». Le projet de loi de finances pour 2025 ne fait pas exception : il prévoit la suppression de 505 équivalents temps plein (ETP). Enfin, 4 000 postes sont restés vacants en 2024, malgré leurs besoins. En janvier 2025, le gouvernement a annoncé sa volonté de lutter contre la suroptimisation fiscale et la fraude fiscale.

**Toutefois, comment réussir sans offrir de moyens supplémentaires à l'administration en charge de ces questions ?**

Le 3e rapport annuel sur la lutte contre l'évasion fiscale de l'Assemblée nationale évalue ce phénomène à hauteur de 80 à 100 milliards d'euros, soit plus que les budgets de l'éducation nationale et de la justice réunis. **Ce rapport préconise notamment le recrutement de 4 000 agents supplémentaires dédiés au contrôle fiscal.** J'ai donc demandé des réponses au gouvernement sur ce sujet. C'est ainsi qu'en Juin 2025, le gouvernement m'a répondu : « *En 2025, malgré la diminution de 550 emplois, votée en loi de Finances, la DGFiP poursuivra le renforcement des moyens alloués à la lutte contre la fraude fiscale avec 147 emplois supplémentaires qui sont créés* ». CQFD.

### Un patrimoine communal sans protection

Des pans entiers du patrimoine communal sont sans protection effective face au risque, comme les cimetières ou les stades. De plus, en cas de catastrophe naturelle, les dépenses de restauration de ces biens publics ne sont pas éligibles au fond de solidarité de l'État. Les communes se retrouvent donc seules. Voilà le vrai sujet. Les textes stimulent seulement la rentabilité pour les acteurs privés de l'assurance, au prix de charges supplémentaires sur les budgets locaux. C'est inacceptable.

### Le besoin d'une couverture universelle

Les collectivités ont besoin d'un véritable socle universel de couverture. **J'ai donc interpellé le ministre de l'aménagement du territoire et de la centralisation sur ce sujet.** Dans la réponse qu'il m'a formulé en septembre 2025, il indique que **le Roquelaure de l'assurabilité des territoires** d'avril 2025 avait vocation à créer les conditions d'un meilleur recours de toutes les collectivités à l'assurance privée pour qu'aucune collectivité territoriale en France ne puisse se trouver en situation involontaire de défaut d'assurance et énonce : « *Enfin, le Gouvernement a mobilisé le réseau des préfectures, des services déconcentrés de l'État et de ses agences afin d'établir des diagnostics locaux et réunir, le cas échéant, les acteurs de l'écosystème assurantiel lors de « comités locaux de l'assurabilité des collectivités territoriales » au niveau départemental. Un bilan du déploiement du plan sera dressé d'ici à la fin d'année* ». **A ce jour, aucun bilan n'a vu le jour... Je resterai vigilant sur ce sujet dans les semaines à venir.**





## Financer les projets

### Le soutien à l'investissement pour développer nos territoires

En octobre 2025, j'ai interrogé le ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique sur la diminution progressive du montant de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) depuis 2022, en particulier dans le département du Val d'Oise.

La DSIL soutient des projets en matière de transition écologique, de développement des territoires ruraux et de revitalisation des coeurs de ville. Elle accompagne également la création et la rénovation de bâtiments scolaires ainsi que le développement des équipements publics. Par ailleurs, en Val d'Oise, la jeunesse figure au cœur des priorités de l'emploi de la DSIL.

Mais, depuis 2022, **le montant de la DSIL ne cesse de se réduire : 16,7 millions d'euros en 2022, 12,6 millions d'euros en 2023, 10,8 millions d'euros en 2024 et 7,5 millions d'euros en 2025**. Cette dernière baisse est la conséquence directe de la diminution de

la DSIL de 140 millions d'euros votée lors de la dernière loi de finances (loi n° 2025-127 du 14 février 2025 de finances pour 2025), permettant dans le même temps d'abonder du même montant la dotation globale de fonctionnement (DGF) des collectivités.

**Les communes et les intercommunalités** jouent pourtant un rôle déterminant en matière d'investissement public (61 % des dépenses d'équipement de l'ensemble des collectivités, soit près de 42 % de l'investissement public hors équipement et recherche militaires). **Elles sont un véritable moteur pour la croissance de notre pays.**

Ces investissements doivent permettre de répondre aux défis de notre temps, notamment celui de la transition écologique. **Les besoins sont majeurs : le rapport Pisani-Ferry/Mahfouz chiffre le montant des investissements en matière de transition écologique à hauteur de 66 milliards d'euros par an d'ici à 2030, dont 25 à 34 milliards de dépenses publiques.**

Dans un autre rapport, l'inspection générale des finances (IGF) estime à 21 milliards d'euros par an les investissements qu'exige la transition écologique pour les collectivités d'ici à 2030.

Sans réponse à ce jour – forcément – j'ai quand même demandé à l'Etat si son choix était celui d'abandonner son accompagnement à la transition écologique à l'heure pourtant où l'urgence climatique n'est plus à démontrer.



### FOCUS : Finances locales : quel panorama en Val d'Oise ?

En mars 2025, j'ai organisé deux matinées de travail - auxquelles je vous ai conviés - sur l'impact des lois de finances pour les collectivités, accompagné par Monsieur Michel Klopfer, expert en finances publiques locales et fondateur du cabinet de finances publiques locales Michel Klopfer. Ces séances ont permis de mettre en lumière l'histoire des dotations octroyées aux collectivités, la manière dont celles-ci se sont construites et, enfin, de présenter les données nationales puis hyperlocales. Ce panorama a révélé également la nécessité de repenser le système national de fiscalité dont bénéficient nos collectivités : la péréquation, qu'elle soit verticale ou horizontale mérite d'évoluer, conformément à l'évolution de la société.

# Accompagner les grands projets du territoire

## La future ligne 19 du Grand Paris Express

Je fais partie du Comité de soutien pour la défense de la future ligne 19 du Grand Paris Express. Le Département du Val d'Oise et la Région Ile-de-France se sont unis pour créer cette ligne qui permettra une liaison rapide entre La Défense et l'aéroport Paris-Charles-De-Gaulle en 35 minutes. Cette ligne doit être une chance pour le Val d'Oise. Aujourd'hui, un unique arrêt à Gonesse sur la ligne 17 constitue la seule desserte du Val d'Oise dans le réseau du Grand Paris Express.

C'est incompréhensible et injuste. Le Val d'Oise ne peut être laissé à l'abandon !

Je continuerai à soutenir avec force ce projet afin de promouvoir notre territoire et donner leur chance à des milliers de jeunes valdoisiennes et valdoisiens : **le droit à la mobilité pour tous doit faire partie intégrante de notre avenir.**

## La faculté de médecine pour le Campus CY Cergy Paris Université

C'est un projet auquel je crois profondément et qui pour moi marquera une avancée considérable dans la lutte contre la désertification médicale de nos territoires. CY Cergy Paris université a pour ambition de créer une faculté de médecine sur le site de Cergy, en lien avec les hôpitaux du Val d'Oise. Cette faculté devrait combiner formation et recherche. Le projet prend du temps et les différents changements de gouvernements rallongent davantage les délais de création. **Je soutiens avec détermination cet ambitieux projet, porteur d'espoir pour notre département du Val d'Oise.**



## Notre Val d'Oise en quelques chiffres :

- La moyenne départementale du revenu est inférieure de 4% à la moyenne nationale, mais 73% des communes du Val d'Oise dépassent cette moyenne nationale ;
- 46 des 47 communes de moins de 500 habitants en Val d'Oise, mais seulement 7 des 29 communes de plus de 15.000 habitants ont un potentiel fiscal supérieur à la moyenne de leur strate ;
- 74% des communes du Val d'Oise avaient en 2023 un taux consolidé de foncier bâti inférieur à la moyenne nationale de 39,42% ;
- Sur le taux de foncier non bâti, les écarts vont de près de 1 à 12 en Val d'Oise ;
- En matière de Taxe d'Habitation sur les Résidences Secondaires, les taux consolidés vont de 1 à 8 hors éventuelles majorations en zone tendue ;
- Dans le Val d'Oise, 47 communes étaient en zone tendue en 2023, 8 pratiquaient la majoration de Taxe d'Habitation sur les Résidences Secondaires dont 5 au taux plafond ;
- La pression fiscale dépend aussi de la valeur locative de chaque territoire qui se situe dans un écart de 1 à 2,5 dans le Val d'Oise ;
- 38 communes du Val d'Oise se distinguent par une population de plus de 10.000 habitants (36 en 2023). Sur ces 38 communes, 33 bénéficient de la Dotation de la Solidarité Urbaine et 10 d'entre elles sont en « catégorie cible » ;
- 18 communes du Val d'Oise se distinguent par une population comprise entre 5.000 à 9.999 habitants (20 en 2023). Aucune ne bénéficie de la Dotation de Solidarité Urbaine, mais la ville de Magny en Vexin est très proche du seuil de déclenchement de cette dotation.





## S'engager

### Le renforcement du statut de l'élu local, une réelle avancée

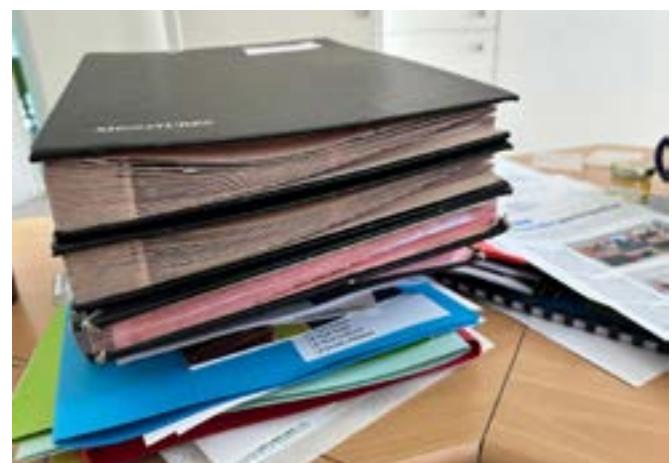
A l'aune des élections municipales de mars 2026, j'ai voté, comme l'unanimité de mes collègues sénateurs, en faveur du renforcement du statut de l'élu local qui vise à reconnaître l'engagement des élus à sa juste valeur.

Ce vote intervient alors que les élus locaux sont confrontés depuis plusieurs années à la solitude, à l'augmentation des normes, à la judiciarisation des procédures et aux exigences de plus en plus fortes des citoyens et surtout à la baisse des moyens de l'Etat vis-à-vis du service public. Malgré les difficultés, les élus locaux tiennent bon, chaque jour. Ce sont les communes, les intercommunalités, les départements et les régions qui gèrent les crises : la pandémie, les crises climatiques ou encore les tensions sociales. **Ce texte n'est donc pas un privilège, mais une avancée significative pour les élus locaux et je m'en réjouis,**

comme je vous l'ai annoncé dans une lettre ouverte datée du 23 octobre 2025.

Notre devoir au Sénat est d'être le porte-voix des élus locaux et des collectivités. Les élus ont besoin de respect, de protection et de moyens pour agir. Nous avons mis en acte ces principes. Plusieurs avancées significatives ont été votées : parmi elles, une revalorisation des indemnités des maires et des adjoints, l'acquisition de trimestres de retraite pour les élus, une meilleure conciliation entre la vie personnelle, professionnelle et le mandat d'élu local ou une sécurisation dans l'exercice des fonctions.

Je me félicite également que le Sénat ait voté pour le retrait de l'obligation pour les maires de s'engager publiquement à respecter les valeurs de la République, un affront malvenu. Une seule interrogation demeure : la compensation par l'Etat de l'ensemble de ces améliorations et frais engagés. L'Etat ne doit pas se défausser sur les collectivités. **C'est donc une satisfaction d'avoir participé à la loi n°2025-1249 du 22 décembre 2025 portant création du statut de l'élu local, qui a été publiée au Journal Officiel du 23 décembre 2025.**





## Reconnaitre les acteurs de la sécurité

**J'ai apporté mon soutien aux forces de l'ordre et aux services de l'État suite aux attaques dont ils ont fait l'objet dans le département du Val d'Oise.** « La police », ce sont des femmes et des hommes qui constituent le service public. Dans notre quotidien d'élu local, ces femmes et ces hommes sont nos partenaires et surtout des acteurs essentiels pour la sécurité des habitants, dans nos villages et dans nos villes. Nous sommes à leurs côtés. Que signifie « La police tue partout » ?, expression entendue et relayée en Val d'Oise ? Sauf à dévaloriser l'Institution, à dévaloriser ces femmes et ces hommes qui constituent notre service public et qui font vivre l'Etat de droit, cela ne signifie rien. Aussi, dire que « La police tue partout », c'est inacceptable et c'est faux. **Cette façon de faire de la politique est nuisible et elle est nuisible à tous nos combats.**

**Je soutiens ces femmes et ces hommes engagés dans notre service public.**

## Réguler la population carcérale : une urgence sociale !

Cette année, j'ai utilisé mon droit de visite parlementaire pour me rendre au centre pénitentiaire du Val d'Oise. L'article 719 du code de

procédure pénale autorise en effet les députés, les sénateurs et les membres du Parlement européen à visiter à tout moment les établissements pénitentiaires. La situation des prisons en France est alarmante : au 1er octobre 2025, 84 862 personnes étaient incarcérées, soit 7,7% de plus que l'année précédente (78 300 personnes en octobre 2024). La maison d'arrêt du Val d'Oise ne fait pas exception. Au 1er octobre 2025, son taux d'occupation dépassait les 174 %, avec 997 personnes détenues pour 570 places. Avec une densité carcérale supérieure à 170%, le centre pénitentiaire du Val d'Oise est confronté à de nombreux défis. La surpopulation carcérale affecte les conditions de travail des agents pénitentiaires, la prise en charge des soins, la santé mentale des détenus, les conditions de détention et limite les activités de réinsertion. De même, la maison d'arrêt est également confrontée à une pénurie de personnel. **Aujourd'hui, la surpopulation carcérale engendre des difficultés tant pour les agents pénitentiaires que pour les détenus. Réfléchir à des mécanismes novateurs pour réguler la population carcérale est une nécessité. Il est urgent d'engager une politique pénale axée sur la prévention, l'aménagement des peines et la réinsertion.**





## Pour une autre méthode face à la désindustrialisation

La France poursuit sa désindustrialisation. Les chiffres sont éloquents. Depuis juin 2024, d'après les éléments récoltés par la Confédération générale du Travail (CGT) on dénombre 444 plans sociaux, dont 325 fermetures d'usine. Plus de 300.000 emplois, directs et indirects, sont menacés de disparition. Les exemples de fermetures de sites industriels ne manquent pas ces dernières semaines, partout sur le territoire : Arcelor Mittal, Novasco, Orangina, Tesseire... Notre pays souffre de décennies de mauvais choix économiques. Ce fiasco économique pose tout simplement la question de l'avenir de notre modèle industriel. Quelle politique voulons-nous demain pour la France ?

Avec mon groupe parlementaire, **nous avons donc déposé une proposition de loi relative à la nationalisation d'Arcelor Mittal**. L'acier est la base de notre puissance industrielle. Il faut protéger ce bien commun stratégique. Nous faisons le constat

lucide qu'il n'y aura aucune réindustrialisation dans notre pays sans une reprise en main publique. Notre proposition de loi a été rejetée par le Sénat le 30 octobre 2025, mais, nous poursuivons le combat !

## Mon engagement : la défense du tissu industriel local

### L'usine Hutchinson de PERSAN

À Persan, j'ai apporté mon soutien aux salariés de l'usine Hutchinson, qui fabriquaient des pièces en caoutchouc pour le marché militaire, filiale de Total Energies. Les carnets de commande étaient remplis et l'entreprise avait de bons résultats. Les salariés demandaient une augmentation des salaires. La direction n'a malheureusement pas répondu à leur sollicitation. Je resterai vigilant aux conditions de travail des salariés partout sur le territoire !



### DÉFENSE DES DROITS DES TRAVAILLEURS.

Mon engagement, je le forge aujourd'hui dans la rédaction d'une proposition de loi pour renforcer le dialogue social. Fin janvier 2026, un colloque que j'ai organisé aura pour intention de mettre en discussion les principales propositions que je souhaite porter dans le débat public !

# 2025 : une année marquée par mon déplacement en Palestine

**Du 8 au 12 septembre 2025, j'ai eu l'honneur de participer à un déplacement parlementaire en Palestine dans le cadre des travaux menés par le groupe d'amitié France-Palestine au Sénat.**

J'ai fait partie d'une délégation transpartisane composée de sénatrices et de sénateurs).

Lors de ce déplacement, en association étroite avec le consul général de France à Jérusalem, de nombreuses rencontres et visites ont été organisées afin de mieux comprendre les différents enjeux en cours en Cisjordanie, en particulier depuis les attaques du 7 octobre 2023. Nous sommes allés à Ramallah, à Bethléem et à Jérusalem, avant de terminer notre séjour par une visite au Yad Vashem, Institut international pour la mémoire de la Shoah. **Cette visite s'est inscrite dans un contexte international intense : la guerre à Gaza, depuis le 7 octobre 2023, a déjà fait plus de 60.000 victimes.**

## Cisjordanie : une colonisation qui fragilise toute solution politique

En Cisjordanie, la colonisation atteint un niveau inédit. Le nombre de check-points a doublé depuis 2023 pour atteindre plus de 1 200. Ils fracturent le territoire et isolent les villes palestiniennes. L'avancée de nouveaux avant-postes, la multiplication des démolitions et des expropriations, notamment à Jérusalem-Est où 35 % des terrains sont menacés, rendent toujours plus illusoire la continuité territoriale indispensable à un futur État palestinien. À Bethléem, l'effondrement du tourisme religieux a provoqué un chômage supérieur à 40 %, accentuant les départs forcés.

## Communautés religieuses : un rôle structurant, mais une existence menacée

Le consulat français, créé au XVII<sup>e</sup> siècle pour assurer la paix et la protection de l'ensemble des communautés, est aujourd'hui la cible de l'État d'Israël. Or, ces congrégations – qui gèrent écoles, hôpitaux, orphelinats et maisons d'accueil – sont aujourd'hui fragilisées : violences répétées, contrôles administratifs intrusifs, menaces d'imposition rétroactive, chute des pèlerinages... Elles jouent pourtant un rôle social structurant.



## Pour une paix juste : la reconnaissance de l'État de Palestine

Nier l'existence du peuple palestinien ne conduira qu'à une immense catastrophe. Cela constitue une grave menace pour la paix et la sécurité régionale comme internationale. **C'est pourquoi je salue la décision du président de la République d'avoir reconnu l'existence de l'État de Palestine à l'Assemblée générale de l'ONU le 22 septembre 2025.** Il y a désormais urgence à faire vivre la solution à deux États, défendue par le peuple palestinien. La France doit agir pour accompagner le développement d'un État de Palestine afin de construire la paix, dans le strict respect du droit international. **Cette étape doit désormais être suivie d'actes concrets : mettre en place un cessez-le-feu immédiat à Gaza, faire respecter les résolutions de l'ONU dénonce la colonisation, garantir de la souveraineté pleine et entière de la Palestine et construire un État viable, soutenu par la communauté internationale.**



RETRouvez ici le compte rendu intégral de ce déplacement





# Pierre Barros

Sénateur du Val D'oise

## ME CONTACTER



[p.barros@senat.fr](mailto:p.barros@senat.fr)



01 42 34 46 95



**Pierre BARROS, Sénateur du Val-d'Oise**  
15, rue de Vaugirard 75291 Paris cedex 06



**Permanence parlementaire - Pierre Barros, Sénateur**  
**Hôtel de ville**  
**1 Place du 19 mars 1962 95470 Fosses**

**SCANNEZ CE QR CODE POUR RECEVOIR  
MA LETTRE D'INFORMATION MENSUELLE**



**@p.barros**

### Vous souhaitez visiter le Sénat ?

Des visites collectives sont organisées par les services du Sénat pour des groupes ne dépassant pas 45 personnes. Si vous êtes intéressés, contactez-moi plusieurs mois en avance à l'adresse suivante : [p.barros@senat.fr](mailto:p.barros@senat.fr)

Directeur de la publication : Pierre Barros.

Rédaction : Stéphanie Defaux, Alexandre Tange

Conception et Création graphique : Imprimerie Arlys

Impression : Imprimerie Arlys, encres sans solvant et papier recyclé, Goussainville.

Photographies : ©Equipe parlementaire, Pierre Barros, Photographe du Senat, D.R. sauf mention contraire

Nombre d'exemplaires : 2 500.

Edition : Janvier 2026